

Programme Roulez vert  
Volet Roulez électrique



**Guide d'utilisation**  
des services en ligne  
du programme destiné  
aux **concessionnaires**  
**automobiles**

**Création d'une demande  
d'aide financière**

Transition énergétique Québec  
Octobre 2017

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>PROCESSUS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR L'ACQUÉREUR D'UN VÉHICULE ADMISSIBLE</b> <b>1</b>	
<b>3</b>	<b>SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</b> .....	<b>1</b>
3.1	À FAIRE AVANT LA LIVRAISON AU CLIENT .....	1
3.2	À FAIRE LORS DE LA LIVRAISON DU VÉHICULE .....	5
3.3	À FAIRE APRÈS LA LIVRAISON DU VÉHICULE .....	5
<b>4</b>	<b>PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS</b> .....	<b>7</b>
4.1	PARTICIPANT (CLIENT) .....	7
4.2	VÉHICULE .....	7
<b>5</b>	<b>AUTRES FONCTIONNALITÉS DE L'APPLICATION</b> .....	<b>7</b>
5.1	LISTE DES DEMANDES .....	7
5.2	MODIFICATION DU REPRÉSENTANT ACTIF .....	8
<b>6</b>	<b>ANALYSE D'UNE DEMANDE</b> .....	<b>8</b>
6.1	DEMANDES DE CORRECTION .....	8
<b>7</b>	<b>PRÉCISION SUR LE CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE</b> .....	<b>9</b>
7.1	TAXES APPLICABLES .....	9
<b>8</b>	<b>QUESTIONS SUR LE PROGRAMME</b> .....	<b>9</b>

---

## 1 INTRODUCTION

Le Programme Roulez vert - volet Roulez électrique a pour but de faciliter aux citoyens du Québec l'acquisition d'un véhicule électrique (VE) en leur offrant une aide financière dès l'achat ou la location à long terme d'un des types de véhicules admissibles. L'acquéreur peut ainsi bénéficier dès la prise de possession d'un rabais sur son contrat de vente ou son bail de location.

Le concessionnaire automobile trouvera dans le présent guide les modalités à suivre lorsqu'il présente une demande de participation au nom d'un de ses clients.

## 2 PROCESSUS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME POUR L'ACQUÉREUR D'UN VÉHICULE ADMISSIBLE

L'acquéreur d'un véhicule admissible qui souhaite participer au programme a deux possibilités pour recevoir l'aide financière à laquelle il a droit :

- Il peut choisir de recevoir ce montant sous forme de chèque à son nom (ou au nom de l'entreprise ou de l'organisme acquéreur);
- Il peut choisir de céder son aide financière au concessionnaire qui doit alors déduire ce montant directement sur le contrat de vente ou le bail de location, sous forme de rabais (après toutes taxes et autres frais applicables). L'aide financière est alors versée par Transition énergétique Québec (TEQ) au concessionnaire.

### NOUVEAU

Dans les deux cas, l'acquéreur du véhicule admissible peut faire sa demande de participation par l'intermédiaire du concessionnaire. **Il doit toutefois s'être préalablement créé un compte et un profil d'utilisateur** pour que le concessionnaire puisse lui offrir ce service.

## 3 SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Avant de soumettre une demande d'aide financière pour l'achat ou la location à long terme d'un véhicule admissible, assurez-vous d'avoir lu attentivement les conditions, termes et modalités du programme indiqués dans le Guide du participant et dans le cadre normatif (une version à jour de ces documents est accessible au [www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca)).

**Assurez-vous également que le participant a préalablement créé son compte au programme.**

Pour soumettre une demande d'aide financière, le concessionnaire automobile devra effectuer certaines tâches avant, pendant et après la livraison du véhicule au client.

### 3.1 À faire avant la livraison au client

**Fournir les informations sur le véhicule, cocher la cession de droits au concessionnaire s'il y a lieu et faire imprimer le formulaire de cession de l'aide financière.**

1. Accédez au site de services en ligne du programme

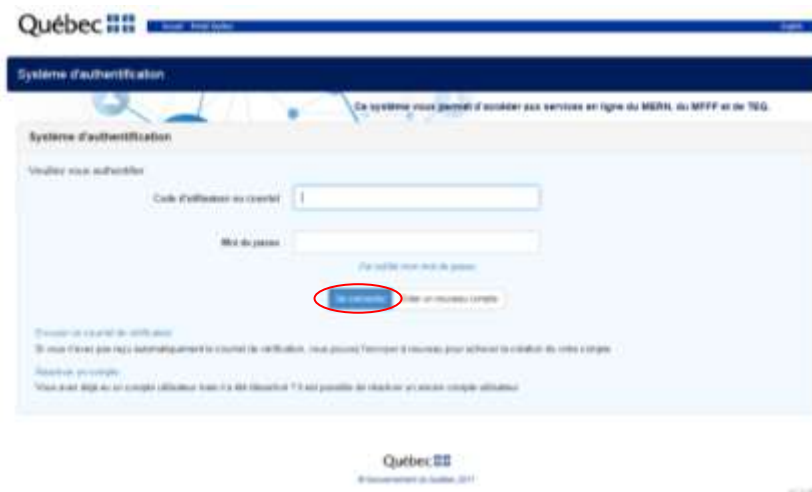
Rendez-vous d'abord sur la page d'accueil du site Web [www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca), puis cliquez sur **Services en ligne**.



Cliquez ensuite sur **Se connecter**. Vous serez redirigé vers le système d'authentification de TEQ.



Saisissez votre code d'utilisateur ou courriel et votre mot de passe puis cliquez sur **Se connecter**.



2. Cliquez sur **Créer une demande**



3. Sélectionnez le volet pour lequel une aide financière est demandée :



### NOUVEAU

Les concessionnaires peuvent maintenant présenter une demande de remboursement pour borne de recharge au nom de leur client. **Toutefois, il n'est pas possible d'appliquer le montant du remboursement sur le contrat de vente ou le bail de location. Le chèque doit obligatoirement être posté au client.**

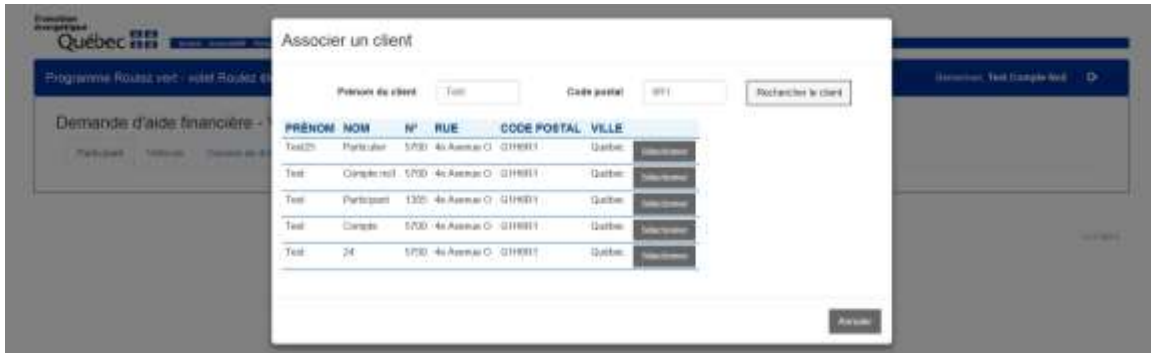
4. Inscrivez le client pour lequel vous souhaitez faire une demande en saisissant son prénom et les trois derniers caractères de son code postal puis en appuyant sur le bouton **Rechercher le client**.



Ses coordonnées complètes apparaîtront à l'écran. Vous devez par la suite cliquer sur le bouton **Sélectionner**.

Note : S'il y a plus d'un client avec le même prénom et les trois derniers caractères du code postal, vous devez sélectionner le bon en vérifiant les coordonnées complètes.

Tous les champs de l'onglet participant seront remplis à partir des informations saisies par le client lors de la création de son compte.



5. Cliquez sur l'onglet **Véhicule** et fournissez les renseignements demandés en lien avec le véhicule acquis.

5. Cliquez sur l'onglet **Cession de droits**

Indiquez si le chèque doit être émis au nom du concessionnaire (cession des droits au concessionnaire) ou au nom du client (nom du client).

S'il y a cession des droits au concessionnaire, cliquez sur **Imprimer la cession de droits**. Ce formulaire doit être signé aux endroits appropriés par le client et par un représentant du concessionnaire.



## 6. Enregistrez la demande de participation

De plus, lors de la préparation du contrat de vente ou du bail de location :

- Indiquez clairement sur le contrat de vente, à la ligne Z, le montant remis au client, accompagné de la mention Rabais Roulez électrique.
- Indiquez clairement, sur le bail de location, le montant du rabais à la ligne correspondant au « comptant » versé par le client.

### 3.2 À faire lors de la livraison du véhicule

**Faire signer le formulaire de cession des droits par le client et le représentant du concessionnaire aux endroits indiqués.**

### 3.3 À faire après la livraison du véhicule

**Soumettre la demande de participation**

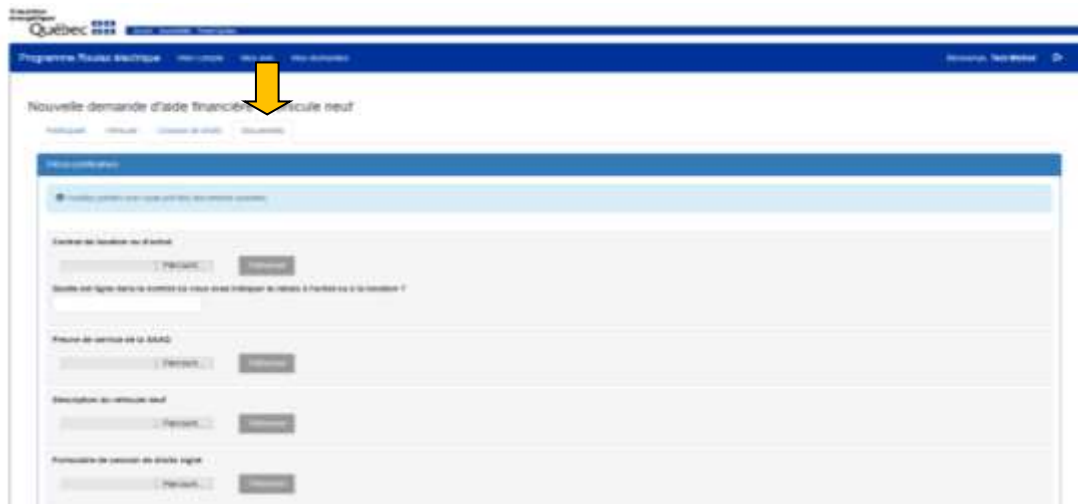
1. Sélectionnez la demande à remplir en cliquant sur le bouton **Éditer**.



2. Cliquez sur l'onglet **Documents** et joignez une version électronique des pièces justificatives requises en cliquant d'abord sur **Parcourir** puis sur **Téléverser**.

S'il s'agit d'une demande pour **véhicule neuf**, les documents à joindre sont les suivants :

- Le contrat d'achat ou le bail de location;
- La preuve de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- La description du véhicule neuf (DVN);
- Le formulaire de cession de droits signé.

The image shows a screenshot of a web application interface for submitting a new financial aid request for a new vehicle. The page title is "Nouvelle demande d'aide financière - Véhicule neuf". At the top, there is a navigation bar with tabs for "Documents", "Statut", "Historique de la demande", and "Statistiques". A yellow arrow points to the "Documents" tab. Below the navigation bar, there is a section titled "Ajouter un document" with a sub-section "Ajouter un document au dossier". This section contains a list of document types with "Parcourir" and "Téléverser" buttons: "Contrat de location ou d'achat", "Preuve de service de la SAAQ", "Description du véhicule neuf", and "Formulaire de cession de droits signé".

S'il s'agit d'une demande pour **véhicule d'occasion**, les documents à joindre sont les suivants :

- Le contrat d'achat ou le bail de location;
- La preuve de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- La description du véhicule neuf (DVN);
- Le formulaire de cession de droits signé;

Dans les deux cas, contrat de location ou d'achat, vous devez indiquer à quelle ligne vous avez inscrit le rabais.

3. **Enregistrez** la demande dûment remplie puis soumettez-la en cliquant sur le bouton **Soumettre à l'administrateur**.

Lorsqu'une demande est soumise, un message infobulle s'affiche en haut à droite de l'écran pour confirmer sa transmission. Prenez note que la demande ne peut être transmise s'il manque des renseignements. Un message d'erreur est alors affiché.



## 4 PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

### 4.1 Participant (client)

Les renseignements sur le participant sont désormais saisis par le client lui-même lors de la création de son compte au programme. Le concessionnaire doit simplement indiquer le bon client en saisissant son prénom et les trois derniers caractères de son code postal.

### 4.2 Véhicule

Seuls les véhicules admissibles indiqués sur le site Web [www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca](http://www.vehiculeselectriques.gouv.qc.ca) peuvent faire l'objet d'une demande. Le montant de l'aide financière correspondant y est également indiqué, selon les modalités de la transaction.

Les renseignements sur le véhicule à fournir sont les suivants :

- la marque;
- le modèle, la version et l'année;
- le numéro d'identification du véhicule;
- le numéro d'immatriculation;

Les renseignements suivants concernant les modalités de la transaction doivent également être indiqués :

- achat ou location :
  - dans le cas d'une location, indiquez la durée en mois;
- individuel ou gestionnaire de parc (trois demandes ou plus par année)
- s'il s'agit d'un véhicule d'essai routier, le kilométrage à l'odomètre;
- date d'immatriculation.

**À partir des renseignements ainsi fournis, le montant de l'aide financière correspondant à la demande est indiqué.**

## 5 AUTRES FONCTIONNALITÉS DE L'APPLICATION

### 5.1 Liste des demandes

En tout temps, le concessionnaire peut consulter la liste des demandes en rédaction ou soumises par l'entremise de son profil dans l'onglet « **Mes demandes** ». Les renseignements suivants sont alors affichés :

- Type de demande (véhicule neuf/véhicule d'occasion/borne de recharge)
- NIV
- Nom du client
- Date de création
- Montant d'aide financière
- Statut (En rédaction/En correction/Soumise/En validation/Approuvée en attente de paiement/Payée)

Les actions possibles pour les demandes en rédaction et en correction sont **Éditer** ou **Annuler**.

Pour les demandes soumises, en validation, approuvées en attente de paiement et payées, il est seulement possible de les **Consulter**.

## 5.2 Modification du représentant actif

S'il y a des changements au sein de l'organisation, il est possible pour l'administrateur du compte de modifier en tout temps le représentant désigné pour présenter les demandes d'aide financière. Pour ce faire, vous devez :

- Vous connectez aux Services en ligne, cliquez sur **Mon profil** puis descendez au bas de la page, à la section « Ajout ou retrait du représentant ».
- Cliquez sur **Révoquer** : ceci annulera les droits du représentant actuel de faire des demandes. Vous devrez confirmer votre choix.
- Cliquez sur **Inscrire un représentant** puis fournir les renseignements demandés. **À noter que ce représentant doit avoir un compte particulier pour l'utilisation des Services en ligne.** Si ce compte n'est pas déjà créé, il devra le faire avant de soumettre une première demande d'aide financière. Il devra utiliser son propre code utilisateur ou courriel et son mot de passe pour se connecter aux Services en ligne



## 6 ANALYSE D'UNE DEMANDE

Toutes les demandes présentées au programme Roulez électrique sont d'abord analysées pour en déterminer la conformité. Cette analyse consiste, notamment, en la vérification des points suivants :

- Présence des renseignements requis dans la demande de participation;
- Présence des pièces justificatives requises;
- Cohérence des renseignements présentés dans les différents documents;
- Respect des conditions, termes et modalités décrits dans le *Guide du participant* et le cadre normatif du programme.

### 6.1 Demandes de correction

Des corrections peuvent être exigées afin de rendre la demande conforme aux conditions, termes et modalités prévus dans le guide du participant et le cadre normatif du programme.

Dans un tel cas, un avis est déposé dans le profil du concessionnaire pour expliquer les mesures à prendre. Le concessionnaire est avisé par courriel du dépôt d'un avis.

Lorsque la correction demandée est effectuée, le concessionnaire doit soumettre à nouveau la demande au gestionnaire du programme pour validation des corrections.

## **7 PRÉCISION SUR LE CALCUL DE L'AIDE FINANCIÈRE**

### **7.1 Taxes applicables**

Toutes les taxes applicables doivent être calculées en fonction de la valeur du véhicule avant l'application du rabais Roulez électrique, pour l'achat et la location à long terme.

## **8 QUESTIONS SUR LE PROGRAMME**

Pour communiquer avec nous :

<b>PAR TÉLÉPHONE</b>
1 877 727-6655
<b>PAR COURRIEL</b>
<a href="mailto:roulez.electrique@teq.gouv.qc.ca">roulez.electrique@teq.gouv.qc.ca</a>